



HAL
open science

L'éthique chez les ingénieurs (1)

Christelle Didier

► **To cite this version:**

Christelle Didier. L'éthique chez les ingénieurs (1) : Comparaison des concepts anglo-américains et français. *L'ingénieur*, 2008, 250, pp.8. halshs-00783133

HAL Id: halshs-00783133

<https://shs.hal.science/halshs-00783133>

Submitted on 1 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'ÉTHIQUE CHEZ L'INGÉNIEUR

Comparaison entre les concepts professionnels anglo-américains et français.



Christelle Didier est maître de conférences en sociologie au département d'éthique de l'Université catholique de Lille. À Centrale Lille, elle est titulaire d'un cours sur « l'ingénieur et la société » et du cours d'éthique donné en troisième année. Membre du comité scientifique de *European Journal of Engineering Education*, co-auteur d'*Ethique Industrielle* (De Boeck, 1998), elle vient de publier *Penser l'éthique des ingénieurs* (PUF 2007).

Qu'est ce que l'*Engineering Ethics* (équivalent pour les ingénieurs des concepts d'éthique plus connus dans les affaires ou le monde médical) ? À quelles questions éthiques sont confrontés spécifiquement les ingénieurs ? Comment enrichir la formation des futurs ingénieurs pour les aider à faire face aux enjeux qui les attendent ? Ce premier article consacré à la situation mondiale, particulièrement à celle des Etats-Unis, aborde aussi la problématique posée aux ingénieurs de notre pays.

AUX ÉTATS-UNIS, les *professions* désignent légalement des types d'activités dont les membres sont pourvus de droits spécifiques : se constituer en association autonome et reconnue, interdire l'activité à ceux qui n'en sont pas membres, organiser la formation. Les *professions* sont traditionnellement dotées de codes d'éthique. Les autres activités sont des simples *occupations*. En fait, ce qui distingue les **professions des occupations** ne fait pas consensus. Les *professions* sont des activités de type intellectuel qui exigent des savoirs spécifiques, un corps de théorie systématique, une compétence technique et scientifiquement fondée.

INGÉNIEUR : UNE PROFESSION ?

Les sociologues « interactionnistes » insistent sur le monopole exercé par les professions sur certaines activités. Les trois critères distinctifs des professions

que l'on retrouve dans leurs écrits sont : le monopole de la profession sur la pratique, l'autonomie des membres et l'existence d'une fonction de régulation.

On ne s'étonnera donc pas de constater que les codes de déontologie promulgués par les professions organisées sont perçus de façon très contrastée selon les observateurs et la définition des professions qu'ils retiennent

Ainsi, les codes peuvent être vus comme des signes distinctifs librement choisis par un groupe contribuant à hisser leur activité au rang de profession, avec la reconnaissance sociale qui l'accompagne. Pour d'autres, les codes sont un attribut inhérent au fait même qu'une activité soit par sa nature même une profession

Outre-atlantique la question se trouve dans tous les manuels universitaires d'*engineering ethics* ; et peut paraître vaine à un lecteur français. Certains auteurs affirment qu'il n'est pas possible de parler de l'éthique professionnelle des ingénieurs parce que ce métier ne constituerait pas une véritable *profession*. Cette activité ne remplirait pas toutes les conditions nécessaires pour être reconnue comme une *profession* au même titre que la médecine ou le droit, par exemple.

Pour d'autres, la réponse affirmative à cette question relève de l'évidence : elle ne nécessite même pas de justification : la pratique du métier d'ingénieur ne serait pas seulement une façon de gagner sa vie, mais **une vocation, un véritable engagement moral**. Mais cette affirmation enthousiaste nous semble relever davantage de l'acte de foi que de la démonstration.

Les trois arguments souvent avancés pour dénier le statut de *profession* au métier d'ingénieur sont :

- qu'il n'y aurait pas d'idéal intrinsèque à la pratique de ce métier (comme pour la santé chez le médecin ou la justice chez le juriste).

- que l'idéal de l'ingénieur, s'il y en a un, ne serait que technique, c'est-à-dire de l'ordre des moyens (et donc neutre par opposition à la santé qui est un bien en soi).

- qu'il manquerait à ce métier le type social qui caractérise une véritable *profession* (une organisation professionnelle ayant autorité).

On peut en retenir que l'acceptation ou le refus de compter les ingénieurs parmi les *professionals* dépend en définitive du choix fait par chacun parmi toutes les définitions disponibles des *professions*.

LE CODE ÉTHIQUE EN FRANCE

En France, les ingénieurs, regroupés sous l'égide du CNISF, sont dotés d'un code d'éthique (devenu « charte éthique » depuis 2001). Mais cela a-t-il quelque chose à voir avec le fait que les ingénieurs se sentent de véritables *professionals* ? La question n'est peut être pas essentielle dans le contexte culturel de la France ; elle était jugée par certains auteurs américains comme parasitant inutilement le débat. Que le statut de l'ingénieur soit d'être un *professional* (au sens anglo-saxon) ou non, il y a, dans tous les cas, des éléments qui rendent la discussion éthique pertinente dans la pratique.

Dans un deuxième article, nous poursuivons notre réflexion sur les enjeux éthiques du métier (ou de la profession) d'ingénieur dans notre pays où la notion de *profession* n'a pas de signification particulière en terme d'obligation morale, ni même en terme d'obligation légale...

Christelle Didier ■
christelle.didier@icl-lille.fr